



DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXECUTIF
A SA TREIZIEME SESSION
(Madrid, 21-24 avril 1980)

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour de la session.....	1
2. Répertoire des décisions.....	3
3. Décisions prises par le Conseil.....	5
4. Liste des participants à la session.....	19



1. Ordre du jour de la session

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation
3. Membres de l'Organisation
4. Questions financières :
 - a) Rapport du Président du Comité du budget et des finances
 - b) Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation
 - c) Comptes de gestion de l'exercice financier 1979
 - d) Budget révisé de la période 1980-1981: exercice financier 1980
5. Négociations avec l'Espagne pour la conclusion d'un accord portant sur le bâtiment du siège
6. Négociations pour le renouvellement des accords complémentaires conclus avec les pays-hôtes de certains secrétariats régionaux
7. Relations avec d'autres organisations internationales
8. Procédure à suivre pour consulter les Etats Membres au sujet du projet de Convention sur les privilèges et immunités de l'OMT
9. Activités opérationnelles de l'Organisation
10. Activités de formation professionnelle
11. Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux préparatoires de la Conférence mondiale sur le tourisme
12. Rapport du Président du Comité des Membres affiliés
13. Rapport du Président du Groupe de travail chargé d'élaborer une Charte du tourisme et un Code du touriste
14. Composition du Comité de la facilitation et du Comité de l'environnement

15. Renouvellement du Comité technique du programme et de la coordination et du Comité du budget et des finances et désignation de leurs présidents
16. Divers
17. Lieu et date de la quatorzième session du Conseil
18. Approbation du texte des décisions prises par le Conseil à la treizième session

2. Répertoire des décisions

<u>No. de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
1(XIII)	Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation (point 2 de l'ordre du jour)	5
2(XIII)	Membres de la Commission de l'OMT pour le Moyen-Orient (point 2 de l'ordre du jour)	5
3(XIII)	Membres de l'Organisation (point 3 de l'ordre du jour)	6
4(XIII)	Questions financières (point 4 de l'ordre du jour)	6
5(XIII)	Traitement du Secrétaire général (point 4 a) de l'ordre du jour)	7
6(XIII)	Accord spécial sur le bâtiment du siège entre l'Organisation mondiale du tourisme et l'Espagne (point 5 de l'ordre du jour)	8
7(XIII)	Négociations pour le renouvellement des accords complémentaires conclus avec les pays-hôtes de certains secrétariats régionaux (point 6 de l'ordre du jour) ..	8
8(XIII)	Relations avec d'autres organisations internationales (point 7 de l'ordre du jour)	9
9(XIII)	Convention sur les privilèges et immunités de l'OMT (point 8 de l'ordre du jour)	9
10(XIII)	Activités opérationnelles de l'Organisation (point 9 de l'ordre du jour) ...	10
11(XIII)	Activités de formation professionnelle (point 10 de l'ordre du jour)	11
12(XIII)	Activités de formation professionnelle : coopération technique (point 10 de l'ordre du jour)	13

<u>No. de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
13(XIII)	Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux préparatoires de la Conférence mondiale sur le tourisme (point 11 de l'ordre du jour)	15
14(XIII)	Rapport du Président du Comité des Membres affiliés (point 12 de l'ordre du jour)	16
15(XIII)	Projets de Charte du tourisme et de Code du touriste (point 13 de l'ordre du jour)	16
16(XIII)	Composition du Comité de la facilitation et du Comité de l'environnement (point 14 de l'ordre du jour)	17
17(XIII)	Renouvellement du Comité du budget et des finances et du Comité technique du programme et de la coordination et nomination de leurs Présidents (point 15 de l'ordre du jour)	18
18(XIII)	Lieu et date de la quatorzième session du Conseil exécutif (point 17 de l'ordre du jour)	18

3. Décisions prises par le Conseil

CE/DEC/1(XIII)

Rapport intérimaire du Secrétaire général
sur les activités de l'Organisation

Point 2 de l'ordre du jour (document CE/13/2)

Le Conseil exécutif,

Prend acte du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation et l'en remercie.

.....

CE/DEC/2(XIII)

Membres de la Commission de l'OMT pour le Moyen-Orient

Point 2 de l'ordre du jour (document CE/13/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance, dans le rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation, des mesures prises en application de la résolution 65(III) de l'Assemblée générale relative aux "Membres de la Commission de l'OMT pour le Moyen-Orient",

Prend note des efforts accomplis par le Secrétaire général en vue de fournir au Conseil exécutif les éléments nécessaires à son information pour qu'il puisse prendre les "mesures qui s'imposent pour permettre à la Commission de fonctionner normalement",

Constata que les consultations engagées par le Secrétaire général sont toujours en cours,

Espère que des résultats satisfaisants seront obtenus de ces consultations et qu'il sera fourni à la prochaine session du Conseil les éléments nécessaires pour lui permettre de prendre les décisions qui s'imposent.

.....

CE/DEC/3(XIII)

Membres de l'Organisation

Point 3 de l'ordre du jour (documents CE/13/3 et CE/13/3 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris acte du rapport du Secrétaire général sur les Membres de l'Organisation contenu dans les documents CE/13/3 et CE/13/3 Add. 1,

Se félicite des candidatures aux qualités de Membre associé et affilié annoncées dans ledit rapport,

Charge le Secrétaire général de poursuivre son action pour obtenir de nouvelles candidatures à la qualité de Membre effectif,

Charge en outre le Secrétaire général de poursuivre son action auprès des Membres qui se sont retirés de l'Organisation afin de les amener à revenir sur leur décision.

.....

CE/DEC/4(XIII)

Questions financières

Point 4 de l'ordre du jour (documents CE/13/4 a), CE/13/4 b), CE/13/4 b) Add. 1, CE/13/4 c), CE/13/4 c) Add. 1, CE/13/4 c) Add. 2, CE/13/4 c) Corr. 1 et CE/13/4 d))

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport du Président du Comité du budget et des finances sur les questions financières de l'Organisation d'une part,

Ayant pris note des commentaires que le Secrétaire général a faits sur les documents soumis au Conseil sous le point 4 de l'ordre du jour, d'autre part,

Approuve le rapport du Président du Comité du budget et des finances, notamment sa proposition de recommander à l'Assemblée générale que le Liban soit exonéré de sa contribution pour l'exercice financier 1980,

Prend acte du rapport des Commissaires aux comptes portant sur l'exercice financier 1979,

Prend acte des rapports suivants soumis au Conseil par le Secrétaire général et qui ont fait l'objet de commentaires de la part du Président du CBF :

- Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation
- Comptes de gestion de l'exercice financier 1979
- Budget révisé de la période financière 1980-1981 : exercice financier 1980.

Demande au Comité du budget et des finances d'étudier les diverses solutions qui peuvent être envisagées pour obtenir des Membres qu'ils se dégagent régulièrement de leurs obligations financières contractées à l'égard de l'OMT,

Demande également au CBF d'étudier et de recommander au Conseil toute solution permettant d'éviter les défaillances de trésorerie et même de crédit qui pourraient se produire en cours d'exercice et, à cette fin, de prendre en considération les règlements financiers afin de les compléter, le cas échéant, par des dispositions adéquates,

Charge le Secrétaire général de continuer sa gestion dans les conditions présentes d'économie et de poursuivre de façon constante les actions visant à obtenir des Membres de l'Organisation qu'ils s'acquittent de leurs obligations financières.

.....
CE/DEC/5(XIII)

Traitement du Secrétaire général

Point 4 a) de l'ordre du jour (document CE/13/4 a) Add. 1)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance de l'additif au rapport du Président du Comité du budget et des finances (document CE/13/4 a) Add. 1),

Accepte la recommandation du Comité du budget et des finances concernant la revalorisation de 10 pour cent du traitement du Secrétaire général ainsi que l'incidence de cette mesure sur les frais communs afférents au personnel,

Autorise en conséquence le transfert des crédits nécessaires à cette fin de la Partie VII (Autres crédits budgétaires) à la Partie II (Direction et relations), Section 1 (Direction).

.....

CE/DEC/6(XIII)

Accord spécial sur le bâtiment du siège entre l'Organisation mondiale du tourisme et l'Espagne

Point 5 de l'ordre du jour (document CE/13/5)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur la conclusion de l'accord du bâtiment du siège, et

Ayant enregistré avec satisfaction tout ce que le Gouvernement espagnol a fait pour permettre à l'Organisation de fonctionner dans les meilleures conditions possibles tant matérielles que morales,

Charge le Secrétaire général de présenter au Gouvernement espagnol, au nom de tous les Membres de l'Organisation, leurs sentiments de vive gratitude pour ce geste qui honore l'Espagne et qui donne à l'Organisation l'outil nécessaire lui permettant d'être au niveau que lui confère sa responsabilité dans le tourisme mondial.

.....

CE/DEC/7(XIII)

Négociations pour le renouvellement des accords complémentaires conclus avec les pays-hôtes de certains secrétariats régionaux

Point 6 de l'ordre du jour (documents CE/13/6 et CE/13/6 Add. 1)

Le Conseil exécutif,

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des négociations en vue du renouvellement des accords complémentaires conclus avec les pays-hôtes de certains secrétariats régionaux,

Charge le Secrétaire général de poursuivre ces négociations et de l'en tenir informé,

Demande au Secrétaire général d'exprimer, au nom du Conseil, aux gouvernements des pays-hôtes concernés la gratitude l'Organisation pour la contribution généreuse qu'ils apportent au bon fonctionnement des secrétariats régionaux et par là même de l'ensemble de l'Organisation, dans l'intérêt général du tourisme.

.....

CE/DEC/8(XIII)

Relations avec d'autres organisations internationales

Point 7 de l'ordre du jour (documents CE/13/7 et CE/13/7 Add. 1)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur les relations entretenues par l'OMT avec d'autres organisations internationales,

Charge le Secrétaire général de poursuivre ses consultations et actions, afin de continuer d'affirmer le rôle central et décisif que l'OMT est appelée à jouer en matière de tourisme dans le système international des organisations conformément à son mandat statutaire, et

Demande que les Etats Membres soient informés périodiquement des résultats de ces consultations et de la participation de l'OMT aux activités de ces organisations.

.....

CE/DEC/9(XIII)

Convention sur les privilèges et immunités de l'OMT

Point 8 de l'ordre du jour (document CE/13/8)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur la procédure préconisée de consultation des Etats Membres pour la mise au point du projet de convention sur les privilèges et immunités de l'OMT sur le territoire de ses Etats Membres,

Ayant constaté qu'un différend subsiste dans le projet de convention sur l'alinéa b) de la section 19 de ce document au sujet de l'établissement d'une fiscalité interne au sein de l'OMT,

Ayant pris bonne note des suggestions qui se sont dégagées au cours du débat sur cette question, et des remarques qui ont été émises au sujet des immunités en matière d'accidents de la circulation,

Charge le Secrétaire général

- a) d'établir un document d'information faisant état des différentes formules qui ont été préconisées au cours du débat quant à l'instauration éventuelle d'un système exonérant d'impôts le personnel de l'OMT, compte tenu des systèmes similaires existant au sein d'autres organisations internationales, ainsi que des incidences financières qu'un tel système entraînerait pour l'OMT;
- b) de diffuser ce document aux Etats Membres pour qu'ils fassent connaître leurs vues en la matière et indiquent, à titre complémentaire et de sondage, si, en principe, ils sont disposés à adhérer à une telle convention;
- c) d'établir, pour la quatorzième session du Conseil, un document faisant état des réponses reçues des Etats Membres à la suite de cette enquête, pour permettre au Conseil de se prononcer sur la question en toute connaissance de cause,

Se réserve de décider ultérieurement et après avoir pris connaissance du rapport du Secrétaire général, s'il sera opportun de faire appel à un spécialiste pour assister le Secrétariat dans l'élaboration du document qui devra, en dernière analyse, être soumis à l'Assemblée générale.

.....
CE/DEC/10(XIII)

Activités opérationnelles de l'Organisation

Point 9 de l'ordre du jour (document CE/13/9)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur les activités opérationnelles de l'Organisation,

Prenant note avec satisfaction que l'Organisation s'engage de plus en plus efficacement dans la phase opérationnelle de son activité en mettant à profit sur le terrain les résultats de ses travaux de recherche,

Prend acte de l'état d'avancement du programme général de travail tel que décidé par l'Assemblée générale à sa troisième session,

Demande au Secrétaire général de poursuivre l'exécution de ce programme avec la souplesse voulue pour répondre aux contraintes et aux impondérables de l'actualité touristique, en vue d'atteindre les objectifs fixés par l'Assemblée générale.

.....

CE/DEC/11(XIII)

Activités de formation professionnelle

Point 10 de l'ordre du jour (document CE/13/10)

Le Conseil exécutif,

Rappelant que le tourisme se fonde essentiellement sur une prestation de services et repose donc sur les qualités humaines et professionnelles du personnel de tous les métiers touristiques et que l'OMT, prenant la suite de l'UIOOT, a placé cette activité parmi ses préoccupations prioritaires,

Considérant l'intérêt légitime des Membres de l'Organisation, notamment les pays en développement, pour la formation professionnelle,

Soulignant que la formation professionnelle ne doit pas être considérée uniquement comme une activité de coopération technique mais doit relever normalement du programme ordinaire de travail de l'Organisation,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur l'ensemble des activités de formation professionnelle de l'Organisation, notamment les opérations du CIEST et le projet d'établissement d'un Centre mondial de formation hôtelière à réaliser en coopération avec le Gouvernement du Venezuela,

Considérant qu'en dépit des efforts méritoires accomplis par l'Organisation, les moyens continuent de manquer pour financer l'établissement de programmes de formation professionnelle à tous les niveaux du secteur touristique permettant de répondre aux besoins des Membres, particulièrement des pays en développement,

Ayant entendu les diverses interventions faites sur ce point de l'ordre du jour par les Membres du Conseil,

Constatant avec satisfaction l'esprit constructif qui a présidé à l'ensemble de ces interventions et le consensus qui s'en est dégagé,

Soucieux de permettre à l'Organisation de mettre sur pied un programme réaliste en matière de formation professionnelle pour répondre, selon les possibilités de l'Organisation, aux besoins de ses Membres,

Tenant compte des impératifs de la régionalisation de la formation professionnelle, unanimement reconnus par les Membres du Conseil exécutif,

Prend acte de l'offre faite par le Gouvernement des Philippines, de conclure un accord avec l'OMT pour élaborer un programme de formation professionnelle qui réponde aux besoins des Membres de la région en utilisant les installations, services et facilités de l'Asian Institute of Tourism à Manille,

Prend également acte de l'offre faite par le Gouvernement du Maroc, de mettre à la disposition de l'OMT un centre dûment construit et équipé par ledit gouvernement, pour y assurer les activités de formation professionnelle au niveau régional,

Remercie le Maroc et les Philippines de ces offres,

Charge le Secrétaire général d'entreprendre une enquête auprès des Etats Membres de l'Organisation pour identifier les priorités et les possibilités de coopération en matière de formation professionnelle au niveau subrégional, régional et intrarégional intégrant, dans la mesure du possible, des établissements existants désireux d'ajouter à leurs propres objectifs une vocation internationale,

Demande au Secrétaire général

- a) d'étudier les moyens les plus appropriés de donner, dans les meilleurs délais, la suite voulue à ces offres;

- b) de quantifier les possibilités de coopération en matière de formation professionnelle qui pourront se dégager de l'enquête visée au quatrième alinéa du dispositif ci-dessus, à partir des choix et des options qui pourront être faits sur les conclusions qui se dégageront de cette enquête;
- c) d'élaborer des propositions visant à assurer le financement de tels projets, si possible, au moyen des ressources de l'Organisation, de toutes autres ressources volontaires bilatérales ou par l'octroi de fonds découlant de la coopération multilatérale, de même que par les ressources matérielles et humaines qui pourraient être mises à la disposition de l'Organisation par tous les Membres de l'Organisation en lançant un appel particulier à cette fin aux Membres affiliés qui en ont fait l'offre;
- d) de faire rapport sur les suites données aux décisions ci-dessus à la prochaine session ordinaire du Conseil en donnant un caractère de priorité aux offres du Maroc et des Philippines.

.....
CE/DEC/12(XIII)

Activités de formation professionnelle :
coopération technique

Point 10 de l'ordre du jour (document CE/13/10)

Le Conseil exécutif,

Conscient de l'importance primordiale que les Membres de l'Organisation accordent au développement des ressources humaines et à la formation professionnelle dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'activité touristique,

Considérant la vaste expérience et les connaissances spécialisées accumulées par l'Organisation, à la suite de l'UIOOT, son prédécesseur, dans tous les domaines du tourisme et particulièrement en ce qui concerne le développement des ressources humaines et la formation professionnelle,

Ayant connaissance des activités de formation professionnelle que l'Organisation a menées à bien au titre des programmes de travail successifs, tant de l'OMT qu'auparavant de l'UIOOT,

Appréciant à sa juste valeur les activités sur le terrain menées à bien par l'Organisation dans le cadre des divers projets de coopération technique déjà achevés ou encore en cours dans diverses régions du monde,

Tenant compte du nombre croissant de demandes d'assistance que reçoit sans cesse l'Organisation en matière de formation professionnelle dans le domaine du tourisme,

Rappelant la résolution 2529 de l'Assemblée générale des Nations Unies et les résolutions suivantes sur le même sujet aux termes desquelles l'Organisation mondiale du tourisme est appelée à jouer le rôle central et décisif en matière de tourisme,

Rappelant en outre que le Programme des Nations Unies pour le développement a désigné depuis mai 1976 l'Organisation mondiale du tourisme comme l'organisme chargé de l'exécution des projets financés par le PNUD en matière de tourisme,

Exprimant sa satisfaction de la manière dont l'Organisation a depuis lors rempli ces fonctions en étroite coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement,

Invite les Etats Membres d'appuyer les efforts méritoires accomplis par l'Organisation en vue d'obtenir que la formation professionnelle reçoive le rang prioritaire qui lui revient parmi les divers programmes nationaux et régionaux,

Demande instamment aux Etats Membres de mettre à profit l'expérience et les connaissances spécialisées de l'Organisation dans ce domaine en la désignant comme organisme chargé de l'exécution des projets de formation professionnelle, et

Prie le Secrétaire général de poursuivre ses démarches auprès du Programme des Nations Unies pour le développement en vue d'amener cet organisme à prendre conscience de l'importance de la formation professionnelle et à l'inclure dans un nombre croissant de projets financés par le PNUD au niveau régional, sous-régional et national dans l'intérêt des pays en développement.

.....

CE/DEC/13(XIII)

Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des
travaux préparatoires de la
Conférence mondiale sur le tourisme

Point 11 de l'ordre du jour (document CE/13/11)

Le Conseil exécutif,

Prend acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les travaux préparatoires de la Conférence mondiale sur le tourisme qui doit se tenir à Manille en septembre 1980 sur l'invitation du Gouvernement de la République des Philippines,

Prend note des diverses mesures qui ont été prises en vue de fournir aux participants à ladite conférence toute information destinée à leur permettre de participer dans les meilleures conditions et en toute connaissance de cause à ladite conférence,

Est d'avis que la réunion des agents de liaison désignés par les Etats pour assurer les communications avec le Secrétariat général au sujet de cette conférence devra permettre une meilleure connaissance des objectifs de celle-ci et de faciliter les interventions des participants aux débats qui auront lieu sur les différents points de l'ordre du jour provisoire,

Remercie la délégation des Philippines pour les informations appréciables qu'elle a bien voulu fournir au Conseil sur les mesures prises par le Gouvernement des Philippines en vue d'assurer les meilleures facilités d'accueil et de séjour aux participants à la Conférence, et

Prie la délégation des Philippines de transmettre à son gouvernement l'expression de la gratitude du Conseil pour la contribution importante déjà fournie,

Demande au Secrétaire général de poursuivre, conformément au programme établi, les travaux engagés et de diffuser, dans les délais prévus, les invitations et les documents de travail aux participants, afin qu'ils puissent préparer leur participation, à la lumière également des enseignements qui pourront être dégagés de la réunion des agents de liaison prévue à Madrid fin mai 1980.

.....

CE/DEC/14(XIII)

Rapport du Président du Comité des Membres affiliés

Point 12 de l'ordre du jour (documents CE/13/12 et CE/13/12 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Prend acte du rapport du Président du Comité des Membres affiliés et l'en remercie,

Constata avec satisfaction la volonté positive et constructive qui anime le CMA dans les activités qu'il mène dans l'intérêt de l'Organisation, au moyen d'un dialogue fructueux entre les secteurs privé et public, répondant ainsi à l'esprit des Statuts de l'Organisation.

.....

CE/DEC/15(XIII)

Projets de Charte du tourisme et de Code du touriste

Point 13 de l'ordre du jour (document CE/13/13)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport du Président du Groupe de travail chargé d'élaborer une Charte du tourisme et un Code du touriste,Remercie le Président et les membres du Groupe de travail pour la façon dont ils ont conduit et accompli les tâches qui leur avaient été confiées,Charge le Secrétaire général

- a) d'élaborer un projet de Charte et de Code sur la base des travaux des première et deuxième réunions du Groupe, et
- b) de diffuser ledit projet aux Membres de l'Organisation pour obtenir leurs commentaires et suggestions et de les soumettre, dans un document analytique, au Groupe de travail,

Demande au Groupe de travail de rédiger un projet de Charte et de Code, en tenant dûment compte des commentaires et suggestions reçues des Membres de l'Organisation, au cours de sa troisième réunion qui devra se tenir au début de 1981, de façon à considérer également les recommandations de la Conférence mondiale sur le tourisme,

Demande enfin au Groupe de travail de faire rapport au Conseil sur l'action engagée.

.....

CE/DEC/16(XIII)

Composition du Comité de la facilitation et du Comité de l'environnement

Point 14 de l'ordre du jour (document CE/13/14)

Le Conseil exécutif,

Considérant la suite donnée par les commissions régionales à sa décision 12(X) concernant la composition du Comité de la facilitation et du Comité de l'environnement,

Prend acte que ces deux comités se composeront comme suit :

Comité de la facilitation : Algérie, Belgique, Corée, Costa Rica, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, France, Iran, Japon, Malawi, Maroc, Mexique, Nigéria, Pologne, Sri Lanka, Togo, Yougoslavie;

Comité de l'environnement : Afghanistan, Bulgarie, Côte d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, Gabon, Italie, Kenya, Mexique, Népal, Philippines, République-Unie du Cameroun, Suisse, Thaïlande, Turquie, Venezuela, Zambie,

Prend note que la Commission de l'OMT pour le Moyen-Orient n'a pas encore procédé à la désignation de représentants à ces comités, et que le Comité des Membres affiliés sera représenté au Comité de la facilitation par l'Alliance internationale de tourisme (AIT) et l'Association pour le transport aérien international (IATA) et au Comité de l'environnement par le Club Méditerranée.

.....

CE/DEC/17(XIII)

Renouvellement du Comité du budget et des finances et
du Comité technique du programme et de la coordination
et nomination de leurs Présidents

Point 15 de l'ordre du jour (document CE/13/15)

Le Conseil exécutif,

Rappelant ses décisions 3(II) et 4(II),

Considérant que le mandat du Comité du budget et des finances et
du Comité technique du programme et de la coordination ne peut
dépasser la durée normale des mandats des Membres du Conseil,

Tenant compte que les Membres des deux organes susmentionnés ont
été nommés en avril 1976,

Nomme les Etats ci-après comme Membres de ces deux organes subsi-
diaires du Conseil :

Membres du CBF : Etats-Unis d'Amérique, Haïti, Inde, Liban,
Pays-Bas, Philippines, République démocratique
allemande, Sierra Leone, Togo

Membres du CTPC: Chili, Costa Rica, Iraq, Italie, Nigéria,
Pologne, Sénégal, Sri Lanka, Thaïlande

Désigne comme Président du Comité du budget et des finances la
France et comme Président du Comité technique du programme et de
la coordination la Jordanie,

Félicite les Membres sortants de ces deux organes du Conseil pour
la façon exemplaire dont ils ont accompli leur mandat.

.....

CE/DEC/18(XIII)

Lieu et date de la quatorzième session du
Conseil exécutif

Point 17 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Décide de tenir sa quatorzième session au siège de l'Organisation,
à Madrid, du 9 au 13 décembre 1980.

.....

4. Liste des participants à la session

Etaient présents à la treizième session :

1. Les délégués des Membres du Conseil ci-après : Allemagne, République fédérale d', Brésil, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Gambie, Iraq, Jordanie, Kenya, Maroc, Népal, Ouganda, Panama, Philippines, République de Corée, Roumanie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zaïre.
2. Le Président du Comité du budget et des finances (France).
3. Le Président du Comité des Membres affiliés et un de ses Vice-Présidents.
4. Le Président du Groupe de travail sur la Charte du tourisme et le Code du touriste (Grèce).
5. Les Commissaires aux comptes de l'Organisation (Espagne et Kenya).
6. Les représentants du Liban, des Nations Unies et du Programme des Nations Unies pour le développement, siégeant à titre d'observateurs.

